



DOSSIER DE MÉCÉNAT

# Réseau Art-ConEcT

CONSERVATOIRES ET ECOLES DE  
MUSIQUE CONNECTÉ·ES

*Soutenir l'apprentissage de la musique  
pour tous grâce au numérique*

*Premier réseau professionnel français  
dédié au numérique dans  
l'enseignement artistique.*

**2023**

## Présentation du projet

*L'accès à l'apprentissage de la musique pour le plus grand nombre d'enfants et d'adolescents demeure un enjeu crucial au sein des pratiques culturelles des français, face à un contexte sociétal difficile.*



**En effet, les aspirations, les usages, les besoins, et les moyens du public ont évolué avec le développement des réseaux sociaux depuis 2005, et l'apparition d'autres possibilités d'apprentissage (applications mobiles, e-learning, tutoriels).**

Ancrés dans un modèle de transmission traditionnel, les établissements d'enseignement artistique sont en décalage et peinent à répondre à cette demande, perdant ainsi une part croissante de leurs effectifs.



*En 2021, Le Réseau Art-ConEcT est né de la volonté de réduire cette fracture et de permettre au plus grand nombre d'enfants et d'adolescents de reprendre le chemin des établissements d'enseignement artistique.*

Notre action unique est **d'utilité publique** car les établissements d'enseignement artistique **ne sont pas accompagnés** sur la question numérique par les **pouvoirs publics** (Ministère de la Culture et services déconcentrés de l'Etat).





Le Réseau Art-ConEcT rassemble une équipe **d'experts du numérique pédagogique** dont la mission est de donner aux professionnel·les de l'enseignement artistique toutes les **compétences nécessaires** à l'accueil du **plus grand nombre d'enfants et d'adolescents** grâce aux outils numériques.



Depuis Septembre 2022, l'accompagnement se fait via la Plateforme Art-ConEcT qui comprend :

- des formations pour les professeur·es
- un Think Tank pour les chef·fes d'établissements
- une banque de ressources dédiée
- des évènements et des avantages avec une sélection de partenaires innovation.



ÉLÈVES  
ON  
STAGE

by

RÉSEAU **ART**  
**CONECT**  
CONSERVATOIRES ET ÉCOLES  
DE MUSIQUE CONNECTÉES



Outre les activités professionnelles, le Réseau Art-ConEcT organise chaque saison le projet "Elèves On Stage" : un projet de **création** inter-établissements où les élèves utilisent les **outils numériques** pour créer une **œuvre commune**.

Le Réseau Art-ConEcT regroupe aujourd'hui **20 structures adhérentes**, plus de **300 enseignants**, et impacte près de **5 500 élèves** de toute la France.

Les adhérents du Réseau Art-ConEcT en Février 2023 :





# Présentation de la structure porteuse

**Le Réseau Art-ConEcT est piloté par l'Ecole de musique de Solaure à Saint-Etienne.**



*L'Ecole de musique de Solaure est une association loi 1901 à but non lucratif, et développe depuis 2017, "l'Ecole de musique connectée", un projet basé sur l'intégration du numérique dans l'apprentissage musical.*



**Cette association est dirigée par Marie-Aline Bayon, experte en France sur le numérique dans l'enseignement artistique - auteure de deux ouvrages sur le sujet :**



*Musicienne, enseignante et cheffe d'établissement, titulaire d'un master 2 en développement de projets artistiques internationaux, Marie-Aline Bayon intervient en tant que formatrice et conférencière partout en France.*

*Ses ouvrages parus en 2017 et 2023 sont la référence dans le domaine.*

***C'est avec cette expérience du terrain, et cette expertise acquise par l'équipe durant de nombreuses années, que la volonté de créer un réseau national de conservatoires et d'écoles de musique connectées est née.***

# Nos objectifs



**Afin d'ouvrir au plus grand nombre l'enseignement de la musique, nous visons les objectifs suivants :**

Objectifs opérationnels	2024	2025	2026
<b>DÉVELOPPER NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL</b>			
• être présent dans chaque région	8 régions	10 régions	13 régions
• développer un système d'antennes dans les départements	Un établissement ressource dans 16 départements	Un établissement ressource dans 32 départements	Un établissement ressource dans 48 départements
• augmenter le volume d'établissements adhérents	40 structures	80 structures	160 structures
• impacter la pratique musicale d'un plus grand nombre d'élèves	9 000 élèves	18 000 élèves	36 000 élèves
<b>DÉVELOPPER LE CONTENU DE NOTRE PLATEFORME ET NOS ACTIVITÉS</b>			
• accroître nos ressources dédiées pour les membres	2 formations + 4 ressources par mois	Intervention d'un formateur externe par mois	8 formations + 14 ressources par trimestre dont prestation externe
• organiser le Think Tank en commissions (management, pédagogie, handicap, création, ouverture européenne...)	2 commissions	4 commissions	6 commissions
• mettre en place plusieurs projets "Elèves On Stage"	2 projets nationaux par an	4 projets nationaux par an	6 projets nationaux par an
<b>SENSIBILISER LES POUVOIRS PUBLICS</b>			
• assurer une représentation du numérique pédagogique auprès des élus et du secteur	Inscrire le Réseau au sein des instances représentatives (syndicats, fédérations, groupements d'élus)		
• promouvoir un plan numérique pour l'enseignement artistique	Défendre auprès du Ministère de la Culture la mise en œuvre de moyens spécifiques au numérique		
• créer un label "Art-ConEcT" pour flécher les outils pertinents et garantir une éthique relative aux données	Fédérer les partenaires innovations et le ministère autour de la création du label		
<b>SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC</b>			
• proposer une cartographie des établissements ressources	Réaliser la cartographie nationale des établissements et identifier les structures ressources		
• vulgariser le numérique pédagogique au moyen de ressources dédiées	Réaliser et diffuser les supports permettant au grand public de s'approprier une culture et une compréhension du numérique pédagogique.		

# Notre budget

La réalisation de nos activités et le développement des objectifs opérationnels impliquent l'emploi d'une équipe permanente dont les tâches s'articulent autour de :

- La gestion du projet et le management de l'équipe
- L'animation du réseau avec la mise en oeuvre des activités
- La communication pour assurer la visibilité du réseau
- La promotion du réseau (recherche d'adhérents et de fonds)



Postes de dépenses	2023	D'ici 2026
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
• Gestion et management du projet	8 000 €	14 000 €
• Animation du réseau	2 000 €	10 000 €
• Communication	7 000 €	18 000 €
• Promotion	3 000 €	10 000 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>	<b>52 000 €</b>
<b>MATÉRIEL/LOGICIEL</b>		
• Plateforme	1 200 €	4 800 €
• Logiciels	400 €	1 600 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 600 €</b>	<b>6 400 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>21 600 €</b>	<b>56 400 €</b>

Sources de financement actuel :

- La **DRAC AuRA** subventionne le réseau depuis 2018 (**10 000 €/an**)
- Les **établissements membres** versent une **adhésion annuelle** calculée sur le nombre d'élèves de l'année N-1 (**1 790 € en 2022/2023**)

**Pour assurer la pérennité de notre réseau et atteindre nos objectifs, nous avons besoin de votre soutien !**  
***Nous faisons donc appel à votre politique RSE - Responsabilité Sociétale des Entreprises - à cet effet.***



# Le Club des Mécènes



## CLUB DES MÉCÈNES

du Réseau Art-ConEcT

*Le Club des Mécènes fédère un ensemble d'entreprises autour des valeurs de transmission, de partage, d'humanisme, et d'inclusion.*



Il favorise la **pratique musicale pour tous** en apportant une aide concrète à l'**unique initiative en France** associant **numérique pédagogique et démocratisation culturelle**.

**L'ENTRÉE DANS LE CLUB DES MÉCÈNES DU RÉSEAU ART-CONNECT VOUS OFFRE LES CONTREPARTIES SUIVANTES :**

PALIER	CONTREPARTIES
<b>Membre Contributeur</b> <i>à partir de 2 000 €</i>	Visibilité sur nos supports et canaux de communication de base
<b>Membre Fondateur</b> <i>à partir de 5 000 €</i>	Contrepartie Contributeur + Tarifs privilégiés sur les cours à l'Ecole de Musique de Solaure pour le personnel de l'entreprise
<b>Membre VIP</b> <i>à partir de 10 000 €</i>	Contreparties Contributeur et Fondateur + Accès aux événements du Réseau Art-ConEcT, et visibilité spécifique à ces occasions



### INFORMATIONS FISCALITÉ :

*Le don à l'Ecole de musique de Solaure ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.*

**L'ensemble des versements à Ecole de musique de Solaure permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants.**